



Les fondamentaux du droit du travail

Objectifs de formation

- Comprendre les principes fondamentaux du droit du travail.
- Identifier les responsabilités légales des employeurs et des salariés.
- Anticiper et gérer les risques juridiques liés à la gestion des relations de travail.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les principaux leviers pour une gestion sécurisée des contrats et relations de travail.
- Identifier les risques juridiques courants pour mieux les prévenir.
- Appliquer les bonnes pratiques pour sécuriser les procédures RH dans le respect de la législation.

Durée : 03 jours -21 heures

Présentiel : Présentiel ou Classe virtuelle

Tarifs :

Tarif Inter : 1690 €

Dates :

Les 18, 25 Mars 2026

Les 17, 24 Juin 2026

Les 05, 12 Octobre 2026

Prérequis

- Aucun

Public

- DRH – RRH – Assistant(e) RH – Gestionnaires paie – Collaborateurs de cabinets comptable

Programme

Introduction au droit du travail

- Les sources du droit du travail :
 - Constitution, lois, règlements, accords collectifs, contrat de travail.
- La hiérarchie des normes : articulation entre droit national, convention collective et accords d'entreprise.

Les relations individuelles de travail

- Le contrat de travail :
 - Les différentes formes (CDI, CDD, intérim, apprentissage).
 - Clauses essentielles : période d'essai, mobilité, non-concurrence.
 - Modalités de modification du contrat de travail.
- Droits et obligations des parties :
 - Obligations de l'employeur : respect de la législation, sécurité au travail, paiement du salaire.
 - Obligations du salarié : exécution de bonne foi du travail, respect du règlement intérieur.

Les relations collectives de travail

- Les institutions représentatives du personnel :
 - Comité Social et Économique (CSE) : composition, rôle et fonctionnement.
 - Les délégués syndicaux : prérogatives et limites.
- Le dialogue social :
 - Négociations collectives : principes, contenu et périodicité.
 - Gestion des conflits collectifs : grèves, médiation et arbitrage.

La gestion des risques juridiques

- Les obligations en matière de santé et sécurité au travail :
 - Prévention des risques professionnels (DUERP).
 - Responsabilité de l'employeur en cas d'accident ou de maladie professionnelle.
- Le licenciement :
 - Procédures légales (motifs économiques, personnels, disciplinaires).
 - Conséquences du non-respect des procédures : risques de contentieux et indemnités.
- La discrimination et le harcèlement au travail :
 - Définitions et cas pratiques.
 - Prévention et obligations légales pour l'employeur.

Points spécifiques du droit du travail post-COVID

- Télétravail et flexibilité :
 - Cadre légal, négociation et gestion des accords.
 - Adaptation des conditions de travail :
 - Organisation des horaires, respect de la durée légale du travail.
 - Santé et sécurité renforcées :
 - Nouvelles obligations liées aux crises sanitaires.
-

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
 - Exercices d'applications construits à partir des informations transmises par le commanditaire
 - Travail en sous-groupe
 - Document de synthèse remis à l'issue de la formation
 - Matériel : aucun
-

Modalités d'évaluation des acquis

- En amont de la formation : recueil des attentes, réunion de cadrage
 - Pendant la formation : Test, QCM, cas pratiques, mises en situation
 - En aval de la formation : évaluation à chaud, évaluation à froid.
-

Financement

- OPCO sous conditions
 - Entreprise
 - Individuel
-

Dates et horaires

- Intra-entreprise en concertation avec l'entreprise
- Inter-entreprises, selon planning de formation ORDIA
- Horaires de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Prévention des ruptures de parcours en formation

- Création d'un climat bienveillant et inclusif dès le démarrage pour favoriser l'implication de chacun.
- Identification des niveaux et besoins individuels afin d'adapter le rythme et les explications (tour de table).
- Méthodes pédagogiques variées (démonstrations, cas pratiques, échanges collectifs) pour maintenir l'attention et l'intérêt.
- Questions fréquentes de la part de l'intervenant/e et valorisation des apports des participant·e·s pour renforcer l'engagement.
- Temps de reformulation ou appui individuel si nécessaire afin d'éviter le décrochage.